

Pouvoir d'achat

Les employeurs sont prévenus

L'ampleur de la mobilisation du 7 décembre a contraint les employeurs d'accepter une nouvelle commission paritaire de branche le 14 décembre 2017.

FO réaffirme que les propositions faites par les employeurs lors de la CPB du 7 décembre sont inacceptables.

Le pouvoir d'achat du personnel des IEG ne fera l'objet d'aucune compromission.

#### FO REVENDIQUE :

- Une augmentation du salaire national de base de 1,5 %.
- Une augmentation de l'enveloppe globale des avancements au choix à 0,8 % de la rémunération principale.
- Une revalorisation des salaires à l'embauche.
- La création d'un 13<sup>e</sup> et d'un 14<sup>e</sup> échelon d'ancienneté prenant ainsi en compte le recul de l'âge de départ en inactivité.



#### CONCERNANT LA CSG :

- Des revalorisations de la grille sur une seule année, de 0,5 % au 01/01/2018 et de 0,5 % au 01/07/2018.
- L'engagement d'une démarche commune auprès des pouvoirs publics pour réfléchir à des mesures en faveur du pouvoir d'achat des salariés des IEG.

**Les employeurs doivent entendre le mécontentement des agents**, prendre en compte leur investissement permanent et répondre à ces revendications légitimes.

Comme convenu lors de l'interfédérale du 7 décembre, FO Énergie et Mines prendra toutes ses responsabilités à l'issue de la CPB du 14 décembre prochain, en fonction des réponses apportées par les Employeurs.